AR Prefecture

047-214701955-20260126-DEL0082026-DE
Reçu le 29/01/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 26 janvier 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27

OBJET :
Amendes de police 2026 – Demande de subvention au CD47 pour travaux de sécurisation de voirie

N° 008/2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 20 janvier deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire ; Mesdames BUSQUET et CASEROTTO, Adjointes au Maire ; Messieurs DUFAU, GELLY et SANCHEZ, Adjoints au Maire ; Mesdames IBN-SALAH et SERRES-SOLANO, Conseillères déléguées ; Messieurs ARNAUNE, DAVID, GOLFIER et VICENTE, Conseillers Délégués ; Mesdames BERTHOUMIEU, FONTANEL, GARBAY, PRADO, Conseillères municipales ; Messieurs DULOUARD, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL et GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI
Madame CONDUCHE
Madame GREGOIRE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Stéphanie GARBAY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 26 janvier 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : ARNAUNÉ Serge

AR Prefecture

047-214701955-20260126-DEL0082026-DE
Reçu le 29/01/2026

Des projets de sécurisation ont été retenus et seront mis en œuvre suivant les arbitrages à réaliser dans le cadre du budget primitif 2026 :

- **La sécurisation de la rue du Moulin des Tours avec la création d'un balisage lumineux le long du piétonnier existant en bord de chaussée.**
- **La sécurisation de la sortie du SMUR et de la contre-allée d'Albret suite à la création d'un commerce de proximité « La Panetière ».**
- **La création de chicanes à l'entrée du hameau de Nazareth.**
- **La création de ralentisseurs rue Gambetta pour faire respecter la zone de rencontre.**

Les travaux prévus dans ce cadre s'élèvent à 57 766.82 € H.T. Ils s'inscrivent dans une politique de prévention et sont le fruit de différentes concertations riveraines réalisées ces derniers mois.

Le Conseil Municipal sollicite par conséquent, une aide financière au Conseil Départemental au titre des amendes de police pour 2026 et pour les travaux suivants :

Montant des travaux HT	**57 766.82 €**
Soit,	
1 – sécurisation Moulin des Tours	7 750.00 €
2 – sécurisation sortie SMUR et contre allée d'Albret	36 300.00 €
3 – chicanes entrée hameau Nazareth	5 466.82 €
4 – ralentisseurs rue Gambetta	8 250.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE SOLLICITER** une aide financière du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour 2026 compte tenu du programme de travaux susvisé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le ...

Et de la publication à Nérac le ...

Le Maire,

Le Maire,

La Secrétaire de séance,